

1. Organisateurs

Le Comité d'organisation du Festival de théâtre *Bellevue en Scène* est composé de représentants de la **FNCTA**, d'adhérents du **D.I.A.M.**, ainsi que de membres de la *commission Culture* de la **Mairie de Montberon**.

Tous les engagements pris par le Comité d'organisation ne deviendront effectifs qu'à compter du **30/06/13**, date à laquelle la D.I.A.M aura reçu des assurances quant aux engagements financiers des partenaires.

2. Principe

Le Festival de théâtre *Bellevue en Scène* est organisé sur plusieurs jours autour du premier weekend d'octobre.

Ce festival est ouvert aux troupes de **théâtre amateurs** (*non professionnels !*),

Ces troupes - composées d'adolescents ou d'adultes - devront présenter un spectacle **abouti et/ou des animations extérieures**.

Le festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre auprès du plus grand nombre ce, notamment, grâce à un tarif abordable. Il proposera également des pièces jouées par des adolescents ou pour le jeune public. (**Le vendredi après midi et les matinées**)

Nota : Les organisateurs demanderont à ce que les enfants de moins de 10 ans soient accompagnés par au moins un adulte (un adulte pour deux enfants).

De par leur statut d'amateurs, les troupes ne peuvent prétendre à aucun cachet.

3. Participation

Ce festival décernera le prix du public après le dépouillement des votes lors du dernier spectacle.

Les comédiens et le ou les techniciens (**au maximum 2**) des troupes participantes bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles.

Ensuite, les troupes ont la possibilité d'acheter leur place à un tarif préférentiel (1€ par billet).

Les troupes ayant parcouru plus de 180 Km (aller-retour) - pour participer au festival - pourront se voir attribuer une indemnité kilométrique de transport (**déterminée après bilan financier du festival**).

Les **troupes** se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant également, en tant que **spectateurs**, à un ou plusieurs autres spectacles. A cet effet, l'hébergement de ceux qui le souhaitent sera facilité.

Les troupes s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances.

4. Billetterie (à confirmer lors de l'AG 2013)

Les tarifs proposés sont les suivants :

Billet 1 spectacle à plein tarif	5 €
Billet 1 spectacle tarif réduit : enfants de 6 à 17 ans révolus, demandeurs d'emploi	3 €
Pass week-end à plein tarif	11 €
Pass week-end tarif réduit : enfants de 6 à 17 ans révolus, demandeurs d'emploi, partenaires, pré réservations, adhérents	9 €
Billet 1 spectacle à tarif spécial pour comédien et technicien du festival	1 €

5. Programmation - Date – Lieu

Le festival a lieu à Montberon, le premier week-end d'octobre dans :

1. la salle des fêtes
2. la salle de la Maison des Associations
3. la salle *Van Gogh* pour les ateliers
4. la salle *Fred Astaire* pour l'accueil des troupes

La programmation est réalisée à l'initiative des organisateurs.

Les animations en extérieur et le théâtre de rue seront présentés dans l'ensemble du village avec une convergence finale vers la salle des fêtes de Montberon.

6. Décor et régie

Les spectacles de théâtre sont présentés dans les salles Salle des Fêtes et de la Maison des Associations (**SDF, SMA**).

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle.

La troupe s'oblige à venir avec son ou ses techniciens, à décharger, à monter et à démonter les décors dans les temps limites précisés sur le dossier de candidature.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières fait partie intégrante du *temps de préparation* indiqué. Les réglages sont effectués par le technicien de la troupe, aidé si nécessaire par le régisseur du festival.

Les horaires des représentations devront être respectés.

Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation.

Le délai maximum d'installation et désinstallation ne peut excéder 45 minutes

7. Durée, type de spectacle et public concerné

Suite aux retours des années passées, le Comité d'Organisation attachera une grande attention aux critères suivant : Durée du spectacle, Genre de spectacle et public concerné. **Le Comité étant redevable de ces informations vis-à-vis de son public, il tient à avoir ces informations dans la fiche d'informations ci-dessous.** En cas d'absence de ces informations, le Comité se réserve le droit de ne pas prendre en compte la candidature.

ASSOCIATION DIAM

Règlement Intérieur Festival de théâtre « Bellevue en Scène »

V5.0

8. SACD - Responsabilité

Pour les œuvres inscrites à la SACD, lors de sa candidature, la troupe doit fournir aux organisateurs une copie de l'autorisation de jouer, dûment remplie. Cette autorisation devra être valide à la date du festival.

Les droits SACD sont à la charge du Festival **Bellevue en Scène**.

La Mairie de Montberon, ainsi que les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels.

Il en est de même pour les vols qui pourraient survenir pendant le festival.

Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile

8. Dossier de candidature et sélection des troupes

Le dossier de candidature comprend :

- ☞ Les fiches de candidature complètement remplies (avec le questionnaire technique)
- ☞ Des photographies couleur du spectacle (CD, mail ou papier)
- ☞ **Un planning des futures dates et lieux de représentation (avant juin 2013)**
- ☞ Un descriptif et un historique de la troupe
- ☞ Une affiche du spectacle
- ☞ Une copie de l'autorisation SACD
- ☞ Un dossier de presse, éventuellement
- ☞ La copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile.
- ☞ Le règlement intérieur - dûment signé - par le responsable de la troupe

Les résultats de la sélection seront rendus publics sur le site de la commune de Montberon au plus tard le **17/06/ 2013**.

Les troupes sélectionnées au Festival de théâtre *Bellevue en Scène* seront prévenues dans les quinze jours précédents.

Dès réception de la notification, chaque troupe de théâtre doit impérativement retourner au secrétariat du Festival :

- la convention définitive
- un chèque de **caution** d'un montant de 75 €, établi à l'ordre du **DIAM**
- un visuel numérisé, jpeg (avec une définition correcte, à savoir... le plus grand possible !) ou pdf.
- une présentation de 200 signes (espaces compris, + ou - 10%)

Le défaut de réponse dans un délai de quinze jours serait alors considéré comme un refus de participation.

Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (sauf cas **avéré** de force majeure).

Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué après le festival.

L'inscription au festival *Bellevue en Scène* implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre retournera une copie du règlement intérieur dûment signée.

Contact : Alexandra GOUDERGUES / Mail : diam31140@yahoo.fr

Pour la Troupe

Signature du Responsable.....

ASSOCIATION DIAM

Règlement Intérieur Festival de théâtre « Bellevue en Scène »

V5.0

DEMANDE D'INSCRIPTION
au Festival de Théâtre BELLEVUE EN SCENE
du vendredi 4 octobre au dimanche 6 Octobre 2013

À renvoyer au plus tard pour le **31/05/13**, à l'adresse :

Festival « Bellevue en Scène »
 Chez Alexandra GOUDERGUES
 20 chemin du Vallon 31140 MONTBERON

Nom de la troupe : _____
 Adresse pour toute correspondance : _____
 Nom du responsable : _____ Tel/Fax : _____
 Courriel : _____
 Adhérents FNCTA : oui / non _____ Numéro d'adhérent FNCTA : _____

Titre du spectacle : _____ **Type de spectacle :** _____
 Auteur : _____ Metteur en scène : _____

Numéro d'autorisation SACD : _____
 Nom éventuel du traducteur (si nécessaire) : _____
Durée du spectacle : _____ **Temps de montage, démontage** _____
Public concerné (à partir de x ans): _____
 Résumé du spectacle (quelques lignes): _____

Spécificités techniques (vous devez remplir le questionnaire joint)

Composition de la troupe : _____ adultes _____ adolescents
 Nombre de comédiens : _____ Nombre de techniciens : _____
 Nombre de repas : _____
 Préférence de jour et d'horaire : (classer les horaires par ordre de préférence) :

Vendredi 4/10 Après- midi	Vendredi 4/10 soir	Samedi 5/10 matin	Samedi 5/10 après midi	Samedi 5/10 soir	Dimanche 6/10 matin	Dimanche 6/10 après midi	Dimanche 6/10 soir
------------------------------------	--------------------------	-------------------------	------------------------------	------------------------	---------------------------	--------------------------------	--------------------------

Hébergement souhaité : oui / non _____

Dates et lieux des représentations prévues- le plus tôt possible - entre janvier et fin mai **à fournir absolument** : pensez à envoyer des invitations au Comité d'Organisation !

Leà
 Leà
 Leà

Par la présente, nous attestons avoir pris connaissance du règlement du Festival de Théâtre **BELLEVUE EN SCENE**, édition 2013, et faisons acte de candidature pour y participer.

Nous serons avertis de la sélection définitive au plus tard le 18/06/2012.

Fait le /.. /.... A
 ASSOCIATION DIAM
 Règlement Intérieur Festival de théâtre « Bellevue en Scène »
 V5.0

Le Responsable

